



38 110

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2022 à 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAU, Laëtitia PLASSIARD, Nadège PESSE, Clémence MACHET, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

ABSENT EXCUSE : Monsieur Sébastien PONCET (pouvoir à Monsieur Nicolas SOLIER),

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain VINCENT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : tarif des encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal, dossier de demande de subvention à déposer par les associations. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Nicolas SOLIER, Maire, après s'être fait présenter les écritures de l'exercice considéré, à la majorité (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote et n'ayant pas exercé le pouvoir accordé par Monsieur Sébastien Poncet)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel fait apparaître

- un résultat d'exécution à la section d'**investissement** de : + 133 342.24 €
- un résultat de la section de **fonctionnement** de : + 232 945.57 €

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

VOTE et ARRÊTE les résultats de l'exercice 2021.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021,

S'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2021

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la section investissement	Résultat exercice 2021	Restes à réaliser 2021 D R	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	160 158.04 €		-26 815.80 €	-	133 342.24 €
Fonct.	185 983.03 €	125 983.00 €	172 945.54 €	-	232 945.57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021	232945.57 €
Affectation obligatoire déficit d'investissement	26 815.80 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (1068)	86 624.77 €
- affectation de l'excédent reporté en fonctionnement (002)	119 505.00 €

4. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire explique :

L'augmentation des bases de fiscalité fixée par l'Etat pour 2021 permet, à taux constant, de générer un produit fiscal attendu supplémentaire, du fait d'une augmentation automatique des bases par l'Etat de 0.2 %.

Il est précisé que les dispositions de la réforme de la taxe d'habitation n'autorisent plus le Conseil Municipal à modifier le taux de taxe d'habitation. Il reste figé au taux de l'année 2017 soit 7.54 % qui continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires.

Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des contribuables. Pour les 20 % restants, la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'à 2023 (30 % en 2021, 65 % en 2022 et la totalité en 2023).

Dès 2021, la perte de recettes pour les communes sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (15,90 %) qui viendra s'additionner au taux communal (17.50 %),

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux de l'année précédente :

- Taxe du Foncier Bâti (33.40 %)

(Le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties).

- Taxe du Foncier Non Bâti (51.35 %)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité des membres présents

VOTE pour l'année 2022 le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

- Taxe du Foncier Bâti (33.40 %)

(Le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties).

- Taxe du Foncier Non Bâti (51.35 %).

5. BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, présenté par Monsieur le Maire,

APPROUVE par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur Perrin), le budget primitif 2022 pour les montants suivants :

- fonctionnement	1 246 455.00 €
- investissement	689 677.81 €

OPTE pour les provisions de manière budgétaire.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR DES TRAVAUX AU CIMETIERE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que lors de la conférence territoriale du Département en date du 21 février dernier, il a été décidé d'ajouter deux thématiques subventionnables : les travaux dans les cimetières et les parkings.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention, au titre de 2022, concernant des travaux dans le cimetière pour un montant estimé à 14 900.00 € HT (17 880.00 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de subvention relative à ces travaux,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PARKINGS

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que lors de la conférence territoriale du Département en date du 21 février dernier, il a été décidé d'ajouter deux thématiques subventionnables : les travaux dans les cimetières et les parkings.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention, au titre de 2022, concernant des travaux sur les parkings du stade Frechet, du stade Renodel et Pontet pour un montant estimé à 24 250.00 € HT (29 100.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de subvention relative à ces travaux,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

8. TARIF ENCART PUBLICITAIRE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour financer le bulletin municipal, il est fait appel aux commerçants et artisans locaux en leur proposant un encart publicitaire contre le versement d'une somme forfaitaire de 50.00 €.

Pour permettre l'encaissement de ces sommes, il est nécessaire d'acter ce montant par une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le montant de 50.00 € demandé pour l'insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour le recouvrement des sommes ci-dessus.

9. DOSSIER D'OBTENTION DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux associations sont, jusqu'à ce jour, versées sans condition.

Dans un souci d'équité, la Commission Associations-Sport-Patrimoine-Culture a proposé d'accorder une subvention aux associations présentant un projet d'intérêt collectif, situé sur la Commune.

Toutes les associations à but non lucratif, ayant une existence supérieure à un an, sont concernées.

Le principe est le suivant :

- Un dossier par an
- Une subvention par an jusqu'à 500.00 €
- Un versement par an.

Sont exclues de ce dispositif, les associations Les Amis de la Soierie, Lire à La Bâtie et l'AFR qui sont en partie, communales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le nouveau dispositif d'octroi des subventions aux associations,

CHARGE Monsieur le Maire et la Commission Associations-Sport-Patrimoine-Culture d'étudier les différentes demandes déposées.

10. COMPTE-RENDU REUNIONS ET/OU COMMISSIONS - INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Commission de contrôle de la liste électorale**

- Suite à un mail de Monsieur Didier Perrin dénonçant l'insuffisance de délai pour la réunion de la Commission de contrôle de la liste électorale, Monsieur le Maire lui indique que l'information est arrivée tardivement et que cette réunion devait se tenir impérativement entre le 18 et le 20 mars. Il remercie Madame Ghyslaine Billaud et Monsieur Frédéric Minière de leur présence à cette Commission.

➤ **Voirie-Réseaux : rapporteur Monsieur le Maire**

- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'absence d'Eric Ghilardi placé en congé de présence parentale pour six mois à compter du 15 mars. Cette situation entraîne une réorganisation du service technique coordonnée par lui-même, Alain Vincent et Françoise Lamberet en collaboration avec les adjoints techniques
- La mise en fonctionnement des feux tricolores Route de Lyon/Chemins du Liatet et du Replat a été réalisée. Par souci de sécurité, les feux resteront clignotants pendant un certain temps. Certains élus souhaitent des marquages au sol pour sécuriser la traversée des piétons. Monsieur le Maire répond que ces feux n'ont pas vocation à créer un espace piéton protégé mais à limiter les risques accidentogènes pour les véhicules tout en réduisant la vitesse sur la départementale. Néanmoins, il se renseignera auprès des services du département afin de voir ce qu'il est possible ou non de réaliser pour la sécurité des piétons.
- Des arrêtés municipaux communs entre La Bâtie et Corbelin devraient être rédigés pour interdire la circulation des poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes sauf engins agricoles et véhicules de livraison, sur le Chemin du Ladrez fortement endommagé par le passage récurrent de camions.

➤ **Urbanisme/Bâtiments communaux : rapporteur Monsieur le Maire**

- Une réunion de la Commission Urbanisme a eu lieu le 07 mars dernier. Les élus ont pu visiter l'ancienne poste. L'appel d'offres pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école a été lancé le 18 février pour un retour des candidatures avant le 25 mars, 12 heures. 15 entreprises sont venues visiter les locaux. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunira en présence de l'architecte le 30 mars à 16 heures pour l'ouverture des plis.

➤ **Associations : rapporteur Monsieur le Maire**

- De nombreuses manifestations sont à nouveau organisées et ramènent de l'animation dans le village
- A noter que le 10 avril, jour d'élection présidentielle, le Sou des Ecoles organise un vide grenier. Il est impératif de rencontrer le Président du Sou des Ecoles pour organiser notamment la gestion des stationnements et informer les commerçants des dispositions qui seront prises.

- **Projets de Village : rapporteur Madame Edith Chambaz**
 - Un concert est prévu au Musée concomitamment à l'exposition de Madame Mylène Besson. L'artiste est d'accord.
 - Le vernissage de l'expo de Mylène Besson aura lieu le vendredi 1^{er} avril à 18 heures
- **Intervention de Monsieur le Maire**
 - Election présidentielle
 - le tableau des permanences de tenue du bureau de vote sera transmis à chaque élu ; il reste encore quelques créneaux à compléter.
 - A noter dans l'agenda, la cérémonie du 8 mai qui se déroulera à partir de 11 heures ; rendez-vous sur le parvis de la Mairie.
- **Questions diverses**
 - Monsieur René Balmain souhaite la création d'un passage piéton ou des marquages au sol pour sécuriser la traversée des piétons. Monsieur le Maire répond que ces feux n'ont pas vocation à créer un espace piéton protégé mais à limiter les risques accidentogènes pour les véhicules tout en réduisant la vitesse sur la départementale. Il n'y a d'ailleurs pas de trottoir à cet endroit. Il faudrait également limiter les stationnements qui gênent la visibilité. Néanmoins, Monsieur le Maire se renseignera auprès des services du département afin de voir ce qu'il est possible ou non de réaliser pour la sécurité des piétons.
 - Monsieur le Maire évoque le problème de stationnement récurrent sur la ZA d'Evrieu. En effet, des remorques sont garées nuit et week-end, sur l'aire de retournement. Un arrêté doit être rédigé pour interdire cet état de fait. Une signalétique doit être installée par les VDD.
 - Madame Laëtitia Plassiard demande si le rebouchage des nids de poules est en prévision ; la réponse est positive.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

- Elle est prévue le mercredi 11 mai 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Nicolas SOLIER Maire	Alain VINCENT 1 ^{er} adjoint	EDITH CHAMBAZ- RAMBAUD 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
Françoise PONCET 4 ^{ème} adjoint	Eric GUILLAUD 5 ^{ème} adjoint	Frédéric MINIÈRE	Armelle THIERNESSE
Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO	Sonia ROUSSEAU	Laëtitia PLASSIARD
Nadège PESSE	Sébastien PONCET Excusé	Clémence MACHET	Benjamin REGIS

Didier PERRIN

Ghyslaine BILLAUD